

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150521-2015\_A066-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2015  
Date de réception préfecture : 02/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 21 MAI 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_A066**

**OBJET : Ressources - Ressources humaines - Attribution d'une subvention pour l'année 2015 au Comité des Œuvres Sociales de la CPA**

Le 21 mai 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, Place Louis Philibert au Puy-Sainte-Réparade, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 mai 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** Néant

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :** ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BASTIDE Bernard – FILIPPI Claude donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – GALLESSE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LAFON Henri donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PIZOT Roger donne pouvoir à CHARRIN Philippe – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à TAULAN Francis – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à BOUDON Jacques – ZERKANI Karima donne pouvoir à BERNARD Christine

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BORELLI Christian – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – CHARDON Robert – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

**Madame Hélène LHEN** donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_2\_03**

**CONSEIL DU 21 MAI 2015**

Rapporteur : Hélène LHEN

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Ressources humaines**

**Objet : Attribution d'une subvention pour l'année 2015 au Comité des Œuvres Sociales de la CPA**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de la subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) pour l'année 2015.

## **Exposé des motifs :**

Le Comité des Œuvres Sociales (COS), association loi 1901, a été créé le 22 décembre 2004 avec pour objet la mise en place de prestations et services à caractère social, culturel et sportif pour ses adhérents en complément des services proposés par le CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Par délibération n°2006\_A077 en date du 6 avril 2006, il a été mis fin à l'adhésion directe de l'Établissement au Comité National d'Action Sociale, permettant ainsi au COS de gérer l'ensemble de l'action sociale et d'adhérer au CNAS en lieu et place de la CPA.

La prise en charge complète de l'activité sociale par le COS est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Compte tenu du montant de la subvention et en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application, une convention entre la CPA et le COS d'une durée de trois ans (2013 à 2015), avec révision annuelle du montant de la subvention, a été approuvée par délibération n°2013\_A025 du Conseil de communauté en date du 28 mars 2013.

Cette convention définit l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention.

Pour l'année 2015, il est proposé d'allouer au COS une subvention de 221.000 € répartie comme suit :

- 170.000 € destinés à couvrir l'adhésion du COS au CNAS,
- 51.000 € pour les frais de fonctionnement et les prestations autres que le CNAS.

En complément de la subvention de 207.000 € allouée depuis 2011, la somme de 9.000 €, montant de la ristourne correspondant aux chèques déjeuner non présentés au remboursement dans les délais légaux, en application de l'article L3262-5 du Code du Travail, est versée au profit du COS.

Cet accroissement de dépense est donc assorti d'une recette d'un montant équivalent.

Le montant total de 221.000 € à verser au COS pour l'année 2015 intègre également la demande du Président du COS d'une réévaluation de la subvention d'un montant de 5.000 €, pour honorer les différentes actions entreprises.

Il convient de noter que la rémunération des trois agents mis à disposition par convention à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013, renouvelable chaque année jusqu'au 31 décembre de l'année considérée et dans la limite de trois ans, s'élève pour 2015 à 135.000 €.

En additionnant la valorisation de ces rémunérations et le montant de la subvention, la participation de la CPA aux activités du COS s'élève au total à 356.000 €.

N° GU	Association	Domaine d'activités	N-1 Subvention	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/Non
NC	COS	Œuvres sociales	216 000 €	463.000 €	221.000 €	221.000 €	OUI 2013 - 2015

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application ;

VU la délibération n°2013\_A025 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 approuvant la convention pour les années 2013 à 2015 ;

VU la délibération n°2014\_A110 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 fixant le montant de la subvention pour l'année 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 9 avril 2015 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement au titre de l'année 2015 de la subvention au COS d'un montant de 221.000 € ;
  
- **APPROUVER** le renouvellement de la mise à disposition de trois agents de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix auprès de son Comité des Œuvres Sociales dans les conditions définies ci-dessus ;
  
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

**OBJET : Ressources - Ressources humaines - Attribution d'une subvention pour l'année 2015 au Comité des Œuvres Sociales de la CPA**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**



29 MAI 2015